

Conditions de vente et de livraison

(en vigueur dès le 01.07.2024)

Outre les présentes conditions de vente et de livraison, les conditions générales de vente (CGV) du groupe Debrunner Acifer et la liste de prix actuelle (en vigueur) s'appliquent également. La taxe anticipée de recyclage TAR et la taxe d'incitation COV sont indiquées séparément. Nos prix et majorations s'entendent en principe sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis. La version actuelle (en vigueur) des conditions générales de vente (CGV) est disponible sur www.bewehrungen.ch, respectivement sur www.bewehrungstechnik.ch ou en version imprimée sur demande.

Prix

Le calcul se base sur les conditions et prix en vigueur au moment de la livraison au client. Les éventuelles majorations de mitraille, d'alliage, de matières premières et taxes énergétiques du producteur sont répercutées.

Détermination du poids

Pour les calculs de poids, ce sont les poids théoriques indiqués sur les listes d'aciers d'armature et sur les listes de prix qui s'appliquent.

Petites quantités

Pour le façonnage de listes d'armatures et/ou de treillis d'armature selon plan de coupe de moins de 3 t, une majoration de façonnage de CHF 35.- par liste est facturée.

Positions

Une majoration est facturée pour chaque position de commande / liste. Elle est déterminée en fonction de la taille de l'objet et de la structure de la liste.

Façonnage de treillis

Coupe	Majoration de coupe	CHF 0.26 /kg
	Majoration de coupe en biais par kg et par coupe	CHF 0.52 /kg
Pliage	Treillis >10 kg par pliage	CHF 0.24 /kg
	Treillis <10 kg par pliage	CHF 2.40 /pièce

Figures / Tolérances

Le calcul des coûts de façonnage se base sur la liste des figures en vigueur. Les spécifications qui diffèrent de la norme SIA 262, édition 2013, sont facturées au tarif de façonnage S ou en fonction des coûts effectifs.

Taxe énergétique

Une taxe énergétique de 0.4 % de la valeur nette de la commande est facturée par commande.

Transport

Une participation aux frais de transport de 4.0 % de la valeur nette de la commande, mais de CHF 120.- au minimum, est facturée pour les livraisons. Une participation aux frais de transport supérieure peut être facturée en cas de contraintes géographiques ou urbaines particulières.

Le déchargement par grue est facturé CHF 22.- par mouvement de grue. Le matériel de levage est facturé séparément ; en cas de reprise, il est crédité avec une retenue. Les temps d'attente sur chantier / au domicile sont facturés CHF 120.- /heure. Si, en cas de largeur (>2,4 m) ou de longueur (>14,0 m) hors normes, la livraison exige un transport spécial ou des autorisations particulières, les frais supplémentaires effectifs sont facturés.

Dans tous les cas, une possibilité d'accès suffisante pour camions à semi-remorque (40 t) doit être disponible.

En cas d'enlèvement des marchandises par le client, nous facturons une participation au port antérieur de 2 % de la valeur nette de la commande.

Accessoires de transport

Les accessoires de transport utilisés pendant la livraison restent notre propriété. Lorsqu'ils ne sont pas restitués immédiatement après le déchargement du matériel, ils sont facturés (respectivement crédités en cas de restitution ultérieure) au client comme suit :

Accessoires de transport	Facturation	Avoir
Palette EURO	CHF 25.-	CHF 22.-
Couvercle de palette EURO	CHF 30.-	CHF 27.-
Cadre de palette EURO	CHF 70.-	CHF 67.-
Élingue en chaîne	CHF 80.-	CHF 75.-
Élingue en sangle réutilisable	CHF 20.-	CHF 15.-